

# **Les Belges francophones face aux demandeurs d'asile**

**Sonia Gsir (CEDEM-ULg), Fabienne Scandella (GERME-ULB), Marco Martiniello (CEDEM-ULg) et Andrea Rea (GERME-ULB)**

L'objet principal de cette recherche consistait à étudier les relations sociales qui se nouent ou non, entre des habitants de localités et des demandeurs d'asile. Nous avons cherché à identifier les manières dont les interactions se construisent, en prêtant également une attention aux représentations que les habitants se font des demandeurs d'asile. L'implication d'acteurs institutionnels (autorités communales, police, CPAS, direction des centres ouverts, etc.) et associatifs (les ONG, les clubs de sports, les associations culturelles, etc.) fait aussi partie de l'objet d'étude. La deuxième particularité de cette recherche tient au contexte et à la méthode retenus. Nous avons effectué un travail de collecte de données dans six localités différentes de Wallonie et de Bruxelles. Cette recherche de terrain s'est inscrite dans une perspective comparative. Nous avons choisi de comparer les formes d'interactions entre habitants et demandeurs d'asile en opposant des communes où sont implantés des centres d'accueil pour demandeurs d'asile (Fraipont, Bruxelles/Petit-Château, Rixensart) et des localités où il n'y a pas de centre ouvert (quartier Sainte-Marguerite à Liège, quartier Bockstael à Bruxelles, Ottignies). Le but de cette démarche comparative est d'analyser l'influence de la présence ou de l'absence d'un centre ouvert, et de son personnel, sur la formation des représentations concernant l'asile et des interactions entre habitants et demandeurs d'asile.

En consacrant notre attention aux interactions entre riverains et demandeurs d'asile, tant lorsque ces derniers sont hébergés en centre ouvert que lorsque ceux-ci occupent des logements privés, cette recherche entend restituer les processus de formation des représentations et des pratiques de la population autochtone à l'égard des demandeurs d'asile présents dans leur environnement réel, à savoir leur quartier de vie. En mobilisant un dispositif d'enquête essentiellement qualitatif (entretiens individuels et collectifs), nous cherchions à mettre en évidence les différents points de vue, les argumentations, les événements considérés comme significatifs pour engendrer des modifications de représentations, les pratiques de rencontre et celles d'évitement. Étant donné que de nombreuses relations sociales se construisent quotidiennement par l'intermédiaire de professionnels qui œuvrent à l'accueil des demandeurs d'asile, nous avons également réalisé des entretiens avec des salariés d'institutions et d'associations, ainsi qu'avec des bénévoles et des autorités institutionnelles des communes retenues. Ceci nous a permis de restituer d'une part, le facteur déterminant du contexte local dans lequel se forment les interactions entre habitants et demandeurs d'asile et, d'autre part, l'espace des points de vue (riverains, habitants, commerçants forces de l'ordre, demandeurs d'asile, etc.) sur les politiques locale et fédérale en la matière.

L'objectif de cette recherche était double. D'une part, il s'agissait de combler certaines lacunes des recherches consacrées aux demandeurs d'asile en Belgique. La littérature scientifique consacrée à cette catégorie d'étrangers est essentiellement juridique. Les relations sociales entre les demandeurs d'asile et les populations locales ou les agents institutionnels n'ont que rarement fait l'objet d'études scientifiques. La qualité de ces relations n'apparaît qu'à l'occasion de quelques sondages d'opinion, au caractère souvent limité, ou lorsque les médias rapportent soit des événements d'opposition d'habitants à l'installation d'un nouveau centre d'accueil, soit des reportages sur la vie dans les centres ouverts ou fermés. Peu de recherches ont abordé, de manière systématique, les processus de construction de l'altérité qui

se développent et se transforment à la faveur des relations, réelles et/ou imaginées, entre les demandeurs d'asile et la population locale. L'examen des interactions dans les relations de voisinage ou les relations institutionnelles a permis de rendre compte de la manière dont se tissent les rapports sociaux entre des individus qualifiés, selon Goffman, de « normaux » (les habitants) et de « stigmatisés » (les demandeurs d'asile). Rendre compte de ces relations et de ces processus est une manière d'étudier les réponses des populations locales aux politiques publiques mises en œuvre dans le domaine de l'asile. Mais il s'agit aussi de faire progresser la connaissance dans un des domaines-clés des sciences sociales : les relations entre individus et groupes dans les sociétés dites complexes. D'autre part, la recherche menée visait aussi à produire un savoir pouvant déboucher sur des suggestions de nature à réorienter les pratiques institutionnelles (fédérales, régionales ou communales) ou professionnelles (travailleurs sociaux, juristes, personnel administratif, surveillants, etc.), voire citoyennes (organisation des habitants). L'objectif n'est pas de présenter des recommandations politiques « prêtes à l'emploi » sous la forme d'articles de lois, mais plutôt de proposer des idées pouvant guider une réorientation de certains aspects de la politique d'asile.

D'une manière générale, la recherche a permis de souligner, si besoin en était encore, la complexité de la situation migratoire et post-migratoire (Martiniello, 1993) tant en milieu urbain que dans la Belgique rurale. L'accueil de « nouveaux » arrivants, en l'occurrence des « nouveaux » migrants et des demandeurs d'asile représentent une intrusion du global dans le local. En effet, les flux migratoires en général, et les mouvements de demandeurs d'asile sont intimement liés à la mondialisation économique et à la situation géopolitique et environnementale internationale (Castles, 2002). L'arrivée de personnes en quête d'asile dans les villes et les communes belges indique à quel point la distinction entre le niveau local et le niveau global est artificielle. Nous sommes en plein dans ce que certains appellent la « glocalisation » (Robertson, 1995). Les dynamiques globales et locales s'enchevêtrent de manière extrêmement complexe. Des enjeux globaux deviennent locaux et il n'est pas simple pour les acteurs sociaux et politiques locaux de s'adapter à cette donne qui peut aisément sembler perturber la quiétude de la commune ou du quartier et parfois expliquer la tiédeur vis-à-vis des nouveaux arrivants, voire, dans certains cas, un rejet systématique. Souvent aussi, la solidarité avec les personnes en quête d'asile se manifeste car la souffrance des uns permet souvent de libérer les « bons sentiments » des autres.

### ***1. Not wanted and not welcome***

A la différence des immigrés, dont la définition même est liée à une activité légitime - le travail -, les demandeurs d'asile semblent souffrir d'un a priori défavorable. Alors que les travailleurs immigrés sont désirés mais pas les bienvenus, les demandeurs d'asile ne semblent ni désirés ni bienvenus. En effet, il existe, surtout dans les sites où leur identité est facilement repérable, à savoir les communes où sont implantés des centres d'accueil, une disposition de méfiance des habitants à leur encontre, qui se transforme souvent en peur de l'étranger. En somme, la suspicion, comme elle est observée à Fraipont, ou le rejet, tel qu'il s'est manifesté à Rixensart, semblent être deux dispositions qu'adoptent les habitants dans un premier temps. Elles peuvent évoluer dans le temps, s'amoinrir ou se circonscrire à quelques personnes, surtout parmi les riverains des centres d'accueil ou les lieux fréquentés par les demandeurs d'asile (petits commerces). Bien que cette manifestation de suspicion ou de rejet soit moins explicite dans les localités sans centre, les demandeurs d'asile y sont, néanmoins, présentés de manière directe ou indirecte comme sources d'insécurité. Vecteurs d'incertitude, ils symbolisent un danger pour l'ordre public et l'ordre social. Sans être l'objet de plaintes

permanentes, les demandeurs d'asile à Sainte-Marguerite et à Bockstael sont plus tolérés que bien accueillis.

Cependant, la recherche a aussi permis de relativiser ce constat. Toutes les populations locales n'expriment pas systématiquement leur peur des demandeurs d'asile. Si la présence d'un discours xénophobe est parfois perceptible ; ce sont davantage des contextes particuliers ou des interactions spécifiques qui donnent lieu à l'expression du danger de l'autre (hétérophobie) que représentent les demandeurs d'asile. De même, des riverains ou des habitants ont vu leurs jugements évoluer dans le temps. Enfin, nous avons aussi enregistré des paroles de compréhension, de solidarité, d'humanisme. Mais au même moment, la tendance à raciaiser l'autre est loin d'être absente. Même au sein des associations et des organisations qui oeuvrent à l'accueil des demandeurs d'asile et des nouveaux migrants, des préjugés vivaces circulent à propos de tel ou tel groupe d'immigrés, de telle ou telle origine nationale, des personnes originaires de tel ou tel continent. Ces préjugés peuvent être positifs, par exemple en ce qui concerne les demandeurs d'asile originaires de certains pays d'Europe centrale et orientale qui ont souvent la réputation d'être plus intelligents, et plus prompts à s'adapter à l'environnement, que les autres parce que plus diplômés. Quand ces étrangers sont associés à des groupes de criminalité organisée (mafia russe ou mafia albanaise), cette inclinaison favorable s'inverse. Les préjugés sont souvent plus négatifs, par exemple en ce qui concerne les personnes originaires d'Afrique subsaharienne dont les facultés intellectuelles et l'honnêteté sont régulièrement mises en cause. Les préjugés coloniaux se réactivent fréquemment à leur rencontre. Deux constats apparaissent clairement. En premier lieu, la tendance à essentialiser et à raciaiser l'autre existe bel et bien et s'accommode tant des discours de rejet que des discours de solidarité. En second lieu, un groupe, ou plutôt un ensemble de personnes considérées comme faisant partie d'un groupe, fait l'unanimité contre lui : les Roms, les Tziganes ou les Gitans. Ils font l'objet des discours les plus négatifs tout en préservant un capital mystère aux yeux de nombreux acteurs et observateurs qui semblent avoir du mal à comprendre ces populations.

## **2. Des situations contrastées**

Les conclusions de cette recherche se rapportent à un nombre limité de centres ouverts : le centre Croix-Rouge à Fraipont, le centre d'accueil fédéral de Rixensart et le centre fédéral Le Petit-Château. L'histoire de la naissance des centres ouverts, sauf pour le Petit-Château, tend à montrer que l'installation s'est toujours faite dans la peur manifestée par des habitants, surtout les riverains, et les autorités communales. Durant la phase d'installation, les oppositions sont importantes parfois inorganisées et parfois organisées par les autorités locales elles-mêmes. Le syndrome NIMBY (*Not In My Back Yard*) est vérifiable à chaque fois. Cette opposition avec le temps tend à s'atténuer mais sans pour autant disparaître nécessairement. Il existe un poids de l'histoire de l'installation des centres dans les relations entre centre, riverains, habitants et autorités locales. Là où l'opposition au centre a été organisée, notamment par les autorités communales comme à Rixensart, l'apaisement n'est souvent que de surface ; une opposition voilée se substitue à une opposition flagrante. Au contraire, les craintes sporadiques du début trouvent, comme à Fraipont, des soulagements. La situation du Petit-Château relève d'un autre ordre. Il s'agit d'une exception, son implantation relève plus de l'enclave. Il n'existe aucun contact entre le personnel du centre et les autorités locales. Le Petit-Château constitue en cela une exception ; il est un symbole déterritorialisé. A l'absence de contacts avec les autorités locales s'ajoute l'absence de contacts avec les riverains.

A partir des trois thématiques (la cohabitation, la gestion de l'espace public et les ressources) qui ont structuré la récolte des données et l'analyse des interactions entre demandeurs d'asile et habitants, des conclusions peuvent être énoncées pour chacun des sites. Les relations sociales se nouent effectivement différemment au sein des localités sans centre et celles avec centre. Dans ces dernières, l'expression de la suspicion est plus palpable parce que les demandeurs d'asile, qui sont presque les seuls étrangers, sont rapidement identifiables. Inversement, le danger des nouveaux arrivants est plus diffus dans les communes sans centre. Bien que la peur de l'étranger ait diminué dans le temps à Fraipont, grâce à un important travail de médiation entre les institutions locales (centre, commune et police) et à une stratégie d'invisibilisation des demandeurs d'asile, à Rixensart le rejet explicite lors de l'installation s'est transformé en résignation. Dans des quartiers comme Sainte-Marguerite et Bockstael, il existe un continuum entre l'étranger installé de manière permanente, qui sans doute possède aussi la nationalité belge, l'immigré récemment arrivé et le demandeur d'asile. Dans ces espaces, la condition juridique différenciée de l'étranger compte peu dans les interactions. Les relations sociales se construisent davantage dans un espace social multiculturel où les identifications se font plus en référence à des identités nationales ou ethniques, réelles ou imaginées. L'évocation de l'histoire du quartier est parfois énoncée au départ d'une stratification ethnique répondant à la durée d'installation ou à la vague migratoire. De même, les discours quotidiens fourbissent de catégorisations ethniques pour désigner des lieux (des rues), des groupes (des réseaux de sociabilité) ou des individus (fréquentés ou évités). Dans ces deux quartiers, et principalement à Sainte-Marguerite, la compétition dans un environnement précarisé alimente plus des définitions ethnoculturelles que sociales. Inscrits au sein de contextes multiculturels, les demandeurs d'asile semblent noyés dans la masse, et ne souffrent d'aucun traitement spécifique. A Ottignies, la figure de l'étranger est fortement valorisée parce qu'associée à l'image positive de l'étudiant. Néanmoins, la seule évocation de la présence de Roms dans la commune fait éclore des discours racisants, rompant le charme de la valorisation multiculturelle au motif du danger que ce groupe représente pour la cohésion sociale.

Cela étant dit, tant ces constats généraux que les résultats de la recherche, tels qu'ils se dégagent, notamment de l'analyse transversale, doivent être pris avec précaution. En effet, la généralisation est toujours ardue en sciences en général et en sciences sociales en particulier. La recherche qualitative portant sur six sites (trois sites avec centre ouvert et trois sites sans centre), il n'est guère aisé d'extrapoler les résultats aux autres contextes locaux du pays. De même, les interactions changent avec le temps. Ce que nous avons observé a sans doute évolué, notamment parce que les conditions de traitement des dossiers des demandeurs d'asile ont changé, et parce que la politique d'accueil se professionnalise. En outre, il doit exister un effet de la méthode, trois mois de travail ethnographique complété par des entretiens collectifs, dans lesquels le poids de la présence d'acteurs institutionnels a dû amoindrir l'expression des habitants qui étaient sous-représentés. Toutefois, les résultats de cette recherche peuvent être confrontés à ceux obtenus par les équipes de recherche du nord du pays qui ont travaillé avec une méthodologie un peu différente. Si des constats analogues devaient apparaître dans l'étude francophone et dans l'étude néerlandophone, la possibilité de généraliser les résultats serait certainement plus grande.

Nos résultats doivent être appréciés au regard des quatre problématiques traitées dans les rapports transversaux, à savoir la construction des catégories de l'altérité, les interactions sociales entre la population locale et les « nouveaux » migrants, les transformations sociales révélées par les demandeurs d'asile et les « nouveaux » migrants, la gestion publique de la

présence des demandeurs d'asile sur le territoire communal ou du quartier. La population locale est confrontée à deux types de situation : soit elle rencontre des demandeurs d'asile installés dans un centre ouvert (source de concentration), soit elle rencontre des demandeurs d'asile isolés. La méthodologie choisie permet notamment de tester la différence produite par l'existence ou par l'inexistence d'un centre ouvert au regard des quatre problématiques saillantes, lesquelles émergent de l'observation empirique menée dans les sites sélectionnés.

### **3. La construction des catégories de l'altérité**

Comme on pouvait s'y attendre, la présence ou l'absence d'un centre ouvert est importante pour comprendre les processus de construction de l'altérité dont sont l'objet les demandeurs d'asile et les « nouveaux » migrants au plan local. D'une certaine manière, la présence d'un centre pour demandeurs d'asile simplifie les choses pour la population locale. Les habitants du centre sont dans un premier temps sans équivoque qualifiés de *réfugiés* ou de demandeurs d'asile. En revanche dans les communes et les quartiers où les demandeurs d'asile vivent dans des logements normaux, la population locale peut plus difficilement isoler la catégorie de réfugiés ou de demandeurs d'asile. C'est d'autant plus le cas dans des quartiers traditionnels d'immigration comme Bockstael ou Sainte-Marguerite dans lesquels vivent des populations issues de vagues d'immigrations successives. Le demandeur d'asile peut plus facilement passer inaperçu en tant que tel, mais il fait néanmoins l'objet d'autres formes de catégorisation (ethnique, raciale, nationale, morale) qui le renvoient nécessairement à une certaine altérité.

Le premier attribut négatif du demandeur d'asile est celui de ne pas travailler. Le fondement de son statut, un individu qui demande l'hospitalité parce qu'il est persécuté dans son pays d'origine, n'est que faiblement accepté si ce n'est lorsque les habitants rattachent l'histoire du demandeur d'asile à une tragédie collective médiatisée (les Kosovars fuyant la guerre de la Yougoslavie). Inversement, le travail au noir exercé par un clandestin ou un demandeur d'asile est largement toléré parce que fondamentalement un étranger légitime est un étranger qui travaille. La définition de l'étranger est d'emblée une définition normative contribuant à la stigmatisation de l'étranger. L'étranger stigmatisé est celui à qui l'on confère les attributs de profiteur, de désagréable, de bruyant, de sale, de violent, de dangereux, de délinquant, de criminel. Ces attributs façonnent les relations sociales, justifient les rencontres ou les mises à distance. En fonction du contexte, les interactions entre habitants et demandeurs d'asile se nouent différemment. Dans les localités sans centres et où vivent des descendants d'immigrés (Sainte-Marguerite et Bockstael), la hiérarchisation entre anciens et nouveaux se construit sur la base d'une proximité, de type sociale (même origine sociale) ou d'histoire commune (l'immigration ou même origine ethnique). Cette hiérarchisation est horizontale. Dans les localités avec centre, et où les demandeurs d'asile ne partagent ni histoire commune ni proximité sociale avec les habitants, la hiérarchisation « eux » et « nous » est plutôt verticale. Toutefois, il serait hasardeux d'affirmer que la présence ou l'absence de centre constitue la variable unique et fondamentale pour expliquer les différentes formes de catégorisation dont sont l'objet les demandeurs d'asile. Par hypothèse, on peut penser que les discours médiatiques et politiques revêtent aussi une importance centrale.

#### 4. Les transformations sociales

En sociologie des migrations, l'hypothèse de la « fonction miroir » de l'immigration est bien connue (Allal, Buffard, Marié, 1977). Elle avance que l'étude de l'immigration dans une société donnée lui renvoie une image d'elle-même et lui permet donc de s'interroger sur son propre fonctionnement. La validité de cette hypothèse dans cette recherche est incontestable : étudier les interactions entre les demandeurs d'asile et la population locale nous a amenés à nous interroger au sujet du changement social dans les localités étudiées. En d'autres mots, la présence de demandeurs d'asile est un bon révélateur des transformations sociales objectives et/ou subjectives dans une société donnée.

De nombreux acteurs locaux mettent clairement en relation la présence des demandeurs d'asile, que ce soit dans un centre ou non, avec une dynamique sociale et politique plus large qui touche le quartier ou la commune. Dans la mise en forme de ce discours de la dégradation, les thèmes des incivilités et de l'insécurité occupent une place importante. Les incivilités désignent les ruptures des convenances dans les interactions entre riverains (manière de se saluer), dégradation du mobilier urbain, saleté dans les espaces publics, dépôts sauvages d'immondice, intrusion dans des espaces privés, etc. Le discours sur les incivilités est plus dominant dans les sites où la population locale exprime avec force l'existence d'une « communauté homogène imaginée » (Frapont et Rixensart) que les étrangers viendraient mettre en péril. Dans les sites sans centre (Bockstael et Sainte-Margurite), le discours sur les incivilités se rencontre, mais il n'est pas associé aux demandeurs d'asile. Dans les espaces sociaux les plus dégradés (Sainte-Marguerite, Petit-Château et Bockstael), les incivilités sont perçues comme les conséquences d'un désinvestissement de la puissance publique et d'une démission des autorités politiques.

Dans les localités où un centre d'accueil a été ouvert, l'opposition des habitants s'est souvent construite sur la peur d'un déclassement objectif et d'un déclassement subjectif. L'arrivée de demandeurs d'asile dans des zones résidentielles péri-urbaines (Rixensart et Fraipont) est interprétée comme une source probable de déclassement objectif des habitants. Ce sont les riverains des centres qui expriment ce sentiment avec le plus de force. Ce déclassement objectif tiendrait à la perte de la valeur immobilière de leur maison en raison de l'ouverture d'un centre et à la dépréciation générale du quartier dans lequel il est implanté. Le déclassement subjectif tient davantage au changement de l'identité du quartier et à l'identité des riverains. En cela l'installation d'un centre constitue un élément exogène qui vient perturber la trajectoire sociale ascendante des habitants. Toutefois, ce discours n'est pas présent uniquement là où est installé un centre. En effet, on le retrouve aussi à Ottignies, signe que ce que révèle la présence des demandeurs d'asile, et les étrangers stigmatisés, est le risque de la perte d'une identité de la réussite des habitants résidant dans des quartiers résidentiels aisés. Dans les espaces sociaux dégradés (Sainte-Marguerite, Bockstael et Petit-Château), le sentiment de déclassement prend une forme différente. Il se visibilise par le cycle de remplacement des commerces, des plus « prestigieux » vers les « moins prestigieux », et au *turn over* des habitants. Le déclassement est particulièrement vécu par les individus qui résident dans ces espaces de transit et dont la mobilité résidentielle est bloquée pour des raisons économiques.

Enfin, ce sentiment de déclassement est très fortement associé, pour tous les habitants dans tous les sites, au désinvestissement étatique qui alimente soit la paupérisation des quartiers dégradés, soit la dévalorisation des quartiers résidentiels péri-urbains. Les habitants se sentent soit abandonnés soit trahis par les autorités politiques.

## 5. Les interactions sociales

La recherche permet d'affirmer que la présence ou l'absence d'un centre ouvert détermine d'emblée les opportunités de développement d'interactions sociales réelles entre la population locale et les demandeurs d'asile. Même si ces centres sont ouverts, par opposition aux centres fermés, et que les demandeurs d'asile peuvent en théorie aller et venir en conformité avec les règlements intérieurs des centres, ces derniers n'en constituent pas moins des frontières physiques, des obstacles concrets au développement de relations entre ceux qui vivent dans le centre et ceux qui vivent en dehors. Les bâtiments des centres forment ainsi des clôtures sociales, pour reprendre le terme de Weber. Dans les sites avec centres, l'histoire de l'installation est déterminante dans la production des relations sociales. Là où la réaction d'hostilité a été la plus explicite, les relations sociales sont les plus difficiles à nouer.

Les discours sur les incivilités et l'insécurité sont des obstacles aux interactions et installent un état de tension. Les associations immigration-criminalité ou immigration-délinquance (Rea, 2000) ont pour effet immédiat la mise à distance. Ces discours qui ne sont pas toujours fondés, sont alimentés par des commérages qui servent à la construction de frontières sociales. En outre, la recherche montre combien la transgression normative tient moins à l'objet de la transgression qu'aux caractéristiques de ceux qui transgressent une norme. Ainsi, dans les sites avec centre, la nuisance sonore commise par des riverains est plus acceptée que celle des résidents des centres, même si ces derniers font objectivement moins de bruit. Avec le temps, la crainte que la présence de demandeurs d'asile n'occasionne un accroissement d'actes délictueux s'amenuise et des contacts peuvent commencer à se tisser. Dans ce processus, l'action des pouvoirs publics n'est pas sans effet, ces derniers peuvent soit légitimer le discours sur l'insécurité soit le contrecarrer. Dans les espaces dégradés, les discours sur l'insécurité sont plus diffus et moins associés aux demandeurs d'asile. Les incivilités sont plutôt reliées à des personnes ayant des comportements inciviques et l'insécurité à des groupes de délinquants ou à des organisations criminelles. Une différence de taille est observée entre les zones urbaines et les zones péri-urbaines. Dès lors que les espaces publics (rue, place, chemin, etc.) apparaissent comme des extensions de l'espace privé (la maison), comme c'est le cas dans les zones péri-urbaines, le seuil d'acceptabilité des transgressions normative est plus faible, et partant le seuil de normativité plus élevé. Ainsi, ce sont d'importants dépôts clandestins d'immondice qui constituent un problème social à Bockstael, suscitant une vive réaction des habitants alors que cette même réaction est exprimée à Fraipont par la présence de deux cannettes dans un chemin.

Les interactions entre les habitants et les demandeurs d'asile relèvent de trois registres différents : l'évitement, la distanciation et l'échange interculturel. Les pratiques d'évitement se rencontrent plus fréquemment dans les sites avec centre ou les zones résidentielles (Fraipont, Ottignies et Rixensart). Les demandeurs d'asile sont invisibilisés et les riverains réduisent les occasions de contacts. Lorsque ces derniers ont lieu, ils résultent souvent de nécessités. C'est ainsi que les commerçants sont plus souvent que les riverains en contact avec les demandeurs d'asile ; leur crainte initiale s'est parfois transformée en sympathie pour les personnes fréquemment rencontrées. La nouvelle procédure de traitement des demandes d'asile qui réduit le temps de passage dans les centres tend aussi à maintenir un état de méfiance, en raison de l'accroissement du *turn over* des résidents. L'évitement est une pratique de réduction des risques. Les habitants qui en font usage procèdent à une mise à distance par infériorisation. Le contact est refusé parce que l'autre est perçu comme inférieur. La distanciation est plus fréquente dans les espaces sociaux dégradés (Sainte-Marguerite,

Bockstael et Petit-Château). Dans les sites sans centres, les demandeurs d'asile vont et viennent en rue. En théorie, des opportunités de rencontres entre eux et la population existent. Toutefois, les relations suivies ne sont pas la norme. Dans les quartiers d'immigration tels que Sainte-Marguerite et Bockstael, les demandeurs d'asile arrivent dans des quartiers où la cohabitation entre la population locale et immigrée est parfois problématique et tendue. Les habitants, surtout ceux issus de l'immigration, ont peur d'être assimilés aux nouveaux venus. Par crainte de voir leur identité et leur trajectoire sociale rabaissées, ces habitants mettent délibérément à distance les nouveaux immigrants, dont les demandeurs d'asile. La mobilisation de préjugés est un des instruments pour rendre effective cette mise à distance, établir une frontière entre le « nous » et le « eux ».

Les études des sites ont aussi mis en évidence la construction d'échanges interculturels dans tous les sites. Les raisons au fondement de ces pratiques tiennent souvent aux dispositions d'ouverture manifestées par des habitants. Sur ce point, les enfants apparaissent de bons vecteurs de contacts. La présence dans les écoles d'enfants de demandeurs d'asile constitue souvent une opportunité pour construire des relations sociales. Et inversement, l'internalisation de l'enseignement dans les centres tend alors réduire les chances d'échanges. Dans les sites sans centres, l'école est un indicateur de la présence de demandeurs d'asile ; elle les visibilise. Une différence semble apparaître quant à la valorisation des échanges interculturels : la diversité sociale de Bockstael favorise la valorisation de la diversité culturelle. A l'inverse, à Sainte-Marguerite ou au Petit-Château, où les conditions sociales et économiques sont plus précaires, les nouveaux arrivants sont aussi identifiés à de nouveaux concurrents pour l'accès à des ressources.

D'une manière générale, l'existence d'un tissu associatif actif, la volonté des autorités politiques locales et de la direction des centres sont des facteurs facilitant l'établissement d'interactions positives réelles entre les demandeurs d'asile et la population locale. De plus, les enfants mineurs des demandeurs d'asile soumis à l'obligation scolaire peuvent faciliter la rencontre entre leurs parents et les parents de leurs condisciples locaux.

## **6. La gestion publique de la présence des demandeurs d'asile**

À cet égard, une différence majeure doit être notée entre les sites avec centre et les sites sans centres étudiés. La présence d'un centre symbolise la présence et l'action de l'Etat dans le domaine de l'asile alors que dans les sites sans centre, il s'avère plus difficile de distinguer la gestion de l'immigration et de l'intégration en général de celle de la présence particulière des demandeurs d'asile. Dans les sites sans centre, la gestion publique repose directement sur les institutions publiques (CPAS, écoles, etc.) et sur les associations et les organisations.

L'étude des sites avec centres indique que leur acceptation dépend largement de la procédure d'installation, du nombre des demandeurs d'asile et de la proximité géographique du centre. En premier lieu, si l'installation d'un centre est perçue comme une imposition directe de l'Etat central qui ne laisse aucun espace pour la négociation, ses chances d'acceptation par le pouvoir et la population locale seront moindres que si un dialogue nourri rassemble toutes les parties concernées avant son ouverture. En second lieu, plus le centre est petit, moins il compte de demandeurs d'asile, plus il semble être accepté facilement par la population locale. Certains des acteurs locaux rencontrés semblent fonctionner au départ de l'existence d'un seuil de tolérance. Par ailleurs, les centres abritant des familles sont toujours préférés aux centres dans lesquels les hommes sont majoritaires. En troisième lieu, plus le centre est

éloigné du lieu de vie des habitants locaux, plus la population est indifférente à sa présence. En revanche, la proximité des centres déclenche le syndrome NYMBI même chez les citoyens qui sont à l'origine sensible à la question de l'asile. Le type de gestion des centres est aussi un élément majeur pour rendre compte de son acceptation dans le tissu local.

A Fraipont et à Rixensart, prédomine l'idée d'intégrer le centre dans son environnement alors que le Petit-Château fonctionne véritablement comme une enclave, sans contact avec les riverains et sans contact avec les autorités et institutions communales. Le mode de gestion des centres conduit à privilégier, souvent pour des raisons organisationnelles, l'autarcie qui est une modalité de la gestion prévisionnelle des risques. Les dirigeants et le personnel des centres favorisent la recherche du bien-être des résidents au sein de leur infrastructure plutôt que les relations avec les riverains ou les habitants. Toutefois, les initiatives de quartiers financées par le ministère fédéral permettent ponctuellement de développer des échanges avec l'extérieur. La gestion publique du centre répond à deux logiques d'action : la logique d'action (ouverture du centre vers son environnement) et la logique de la réaction (réponse à des demandes d'association ou de riverains).

## **7. Vers de « bonnes pratiques »**

Depuis le plan de répartition, la volonté du gouvernement a été d'alléger les communes qui supportaient le plus l'accueil des demandeurs d'asile et aussi de réduire les sources de tensions possibles entre les citoyens et les candidats-réfugiés. Cette politique s'est traduite par l'ouverture de nombreux centres ouverts gérés soit par l'autorité fédérale (ministère de l'Intégration sociale), soit par la Croix-Rouge, soit par d'autres organisations non gouvernementales. La capacité d'accueil de ces centres n'a cessé de croître jusqu'en 2002. L'ouverture de ces centres ne s'est pas toujours faite sans problème. Dans certaines localités, l'ouverture de ces centres a provoqué la réaction d'hostilité de la part des habitants ou parfois des autorités communales.

La politique du gouvernement depuis la note des ministres de l'Intérieur et de l'Intégration sociale du 24 septembre 1999 vise à améliorer l'accueil des candidats-réfugiés, notamment en augmentant la capacité d'accueil des centres ouverts et, simultanément, en réduisant la réorientation de ces mêmes candidats-réfugiés vers les CPAS. Cette politique s'accompagne aussi d'une autre mesure qui consiste à remplacer le minimum vital par une aide matérielle. Ces deux politiques ne sont pas sans conséquence sur les candidats-réfugiés et sur l'opinion publique. Pour les candidats-réfugiés, cette politique suppose qu'ils ne peuvent plus résider librement dans une commune, mais que le centre ouvert constitue le passage obligé dans la procédure d'asile. En outre, ils ne peuvent plus bénéficier de l'aide sociale. Leur subsistance même dépend de leur rattachement à un centre ouvert. D'autre part, pour l'opinion publique et les autorités locales, cette politique vise à circonscrire les espaces où vivront les candidats-réfugiés et est supposée aussi réduire le coût pour les communes de la présence des candidats-réfugiés.

Par ailleurs, dans la mesure où la possibilité de créer de nouveaux centres ouverts est limitée tant pour des raisons budgétaires qu'en raison de l'hostilité que cette politique suscite parfois auprès de la population, le gouvernement a aussi examiné la possibilité de loger des demandeurs d'asile dans des logements individuels de propriété publique. Cette politique de dispersion assortie du remplacement du minimum vital par une aide matérielle semble recueillir une certaine adhésion de la part de certaines communes. Certaines y voient une

alternative valable à l'implantation éventuelle d'un centre sur leur territoire ainsi qu'un moyen d'améliorer quelque peu les finances communales dans la mesure où des incitants financiers fédéraux sont prévus, comme pour les communes où sont implantés des centres.

Cette politique est-elle la bonne ? Quelles « bonnes pratiques » peut-on suggérer pour l'améliorer ? A partir de la recherche empirique menée sur six sites, il est impossible de répondre de manière suffisamment fondée à cette question. Du reste, l'objectif de cette recherche n'était pas de procéder à une évaluation systématique de la politique d'asile de la Belgique. Quelles « bonnes pratiques » peut-on suggérer pour l'améliorer ? Sans se prononcer pour ou contre l'installation de centres ouverts pour demandeurs d'asile, ce qui nécessiterait de rouvrir le débat sur la réforme fondamentale de la procédure d'asile qui était au menu du gouvernement arc-en-ciel (1999-2003) et qui n'est plus à l'ordre du jour du programme du gouvernement Verhofstadt II ; les résultats permettent de dégager quelques pistes de réflexion et d'action. Certaines d'entre elles coïncident avec le travail fourni par l'Agence Fédérale pour l'Accueil des Demandeurs d'Asile opérationnelle depuis mai 2002. Toutes reposent sur la supposition que, quels que soient les désaccords et les controverses sur la politique d'asile de la Belgique, tous les acteurs sont soucieux d'une politique qui respecte la cohésion sociale et qui réduise les tensions entre les populations locales et les demandeurs d'asile.

Dans ce cadre, des suggestions spécifiques seront proposées selon qu'on se trouve dans un site avec un centre d'accueil ou dans un site sans centre. Dans les sites avec centre, le travail à effectuer en amont de l'installation du centre paraît fondamental. Chaque installation d'un nouveau centre devrait être précédée d'une étude de faisabilité tenant compte de l'histoire de la localité et des caractéristiques sociales, économiques et résidentielles du quartier. Avant la prise de décision d'implanter un centre, lors de l'ouverture, l'effort de communication en direction des habitants et des autorités locales doit être intense. Des canaux divers devraient être mobilisés pour informer les habitants sur les impacts prévisibles de la présence de demandeurs d'asile. Une plus grande transparence des budgets alloués à la commune pour les charges encourues par l'ouverture d'un centre devrait être assurée. Ce qui est perçu comme des facteurs de risques, la présence d'hommes seuls, ou comme des facteurs d'ouverture, la présence d'enfants, devraient être intégrés dans les stratégies de contacts avec les riverains et les habitants.

En ce qui concerne les sites sans centre, il convient de mieux intégrer la question des demandeurs d'asile dans les dispositifs locaux d'intégration. Des « actions positives » pourraient être menées pour informer de manière spécifique les demandeurs d'asile au sujet de ces dispositifs et encourager à trouver une place, bien sûr provisoire, au sein du tissu associatif local. Les CPAS devraient aussi être mieux soutenus dans leurs missions d'aide aux demandeurs d'asile.

Ces quelques suggestions pourraient certes améliorer la cohésion sociale au niveau local, mais elles ne remettent pas en question la nécessité d'une évaluation continue de la politique d'accueil des demandeurs d'asile, comme du reste de toutes les autres politiques publiques.

## **Bibliographie**

ALLAL T., BUFFARD J.-P., MARIE M (1997), *Situations migratoires*, Paris, Editions Galilée  
CASTLES S. (2002), « Migration and Community Formation under Conditions of Globalization », *International Migration Review*, vol. 36, n°4, pp. 1143-1168.

MARTINIELLO M. (1993), « Pour une sociologie de la situation post-migratoire en Belgique », in MARTINIELLO M., PONCELET M. (Dir.), *Migrations et minorités ethniques dans l'espace européen*, Bruxelles, De Boeck Université, pp. 167-185.

REA A (2000), « Immigration et délinquance : usage politique d'une association symbolique », in BRION F., SCHAUT Ch., TIXHON A. et REA A. (Eds), *Mon origine, mon délit. Criminalité et criminalisation de l'immigration*, Bruxelles, De Boeck/Pol-His, pp.39-87.

ROBERTSON R. (1995), « Glocalization : Time-Space and Homogeneity-Heterogeneity » in FEATHERSTONE M., LASCH S and ROBERTSON R. (Eds), *Global Modernities*, London, Sage, pp. 25-44.